

229. A défaut d'un personnel permanent, pour les fins du recensement, il a fallu improviser une organisation, qui consistait d'abord (1) en un personnel de 14 officiers. Ces gens choisis par le gouvernement, comme possédant une connaissance parfaite des divisions où ils doivent surveiller le travail de l'énumération, sont venus à Ottawa pour y recevoir leurs instructions. On leur a donné les formules et manuels nécessaires, et on leur a soumis un exposé de cas spéciaux, préparé tout spécialement pour faire ressortir les difficultés rencontrées dans les recensements précédents. Une fois mis au courant de tous les points embarrassants, susceptibles de se rencontrer, les principaux officiers du recensement furent envoyés dans leurs divisions, quatre dans Ontario et quatre dans Québec, et un dans chacune des autres provinces.

2. Ils trouvèrent dans leurs divisions respectives un second corps d'officiers, les commissaires du recensement au nombre de 241. Le gouvernement nomma lui-même ces commissaires que recommandait surtout une parfaite connaissance des districts dont le dénombrement leur était confié.

On comprendra le soin que l'on mit à la préparation du recensement, par le fait qu'en 1871 le lieutenant-gouverneur actuel de Québec, l'honorable M. Chapleau était un énumérateur, et que l'honorable M. Taillon, premier ministre du gouvernement de Québec était en 1891, un des principaux officiers du recensement.

Les commissaires de chaque division reçurent leurs instructions des officiers en chef, tout comme ces derniers avaient reçu les leurs du bureau permanent à Ottawa.

3. Viennent en troisième lieu les énumérateurs qui étaient au nombre de 4,366 en 1891. Ces hommes reçurent leurs instructions des commissaires et tous furent l'objet d'une visite de la part des officiers en chef qui purent par là s'assurer de la compétence, tant des commissaires que des énumérateurs, et faire les changements nécessaires. Les énumérateurs furent soumis à une étude sérieuse de la question, jusqu'au jour du recensement, où, munis des formules et manuels nécessaires, ils entreprirent le travail solennel du dénombrement de la nation. Ils visitèrent chaque maison et dans presque chaque cas, ils trouvèrent des gens prêts à les recevoir, car on avait eu la précaution de donner des explications dans les journaux, et dans certains cas, dans les églises. Plusieurs des énumérateurs de 1891 avaient été énumérateurs en 1881 et se trouvaient par conséquent en état de fournir chaque jour, des renseignements aux nouveaux.

Le nombre des énumérateurs était d'un tiers plus élevé qu'en 1881, mais le mode de paiement était différent, et a donné un résultat très satisfaisant. Les rapports faits par les commissaires ont été soumis au département plus tôt qu'en 1881.

En somme, le travail a été bien fait, comme le démontre le fait, que dans le tableau II, les causes des décès sont indiquées dans 93 cas sur 100, contre 74 seulement en 1881, et contre 95 sur 100 dans les rapports faits au registraire général en Angleterre où le travail se poursuit constamment d'année en année.

230. Une des plus grandes difficultés que présentait le travail du recensement était la nécessité de faire de nouvelles cartes des districts électoraux en conformité à l'Acte de redistribution de 1882.

Les changements basés sur le fait que les divers districts électoraux doivent autant que possible contenir une population égale, ont eu pour